



L'Épiphanie

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE L'ÉPIPHANIE

**AVIS PUBLIC**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 581-12 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 581 ET SES AMENDEMENTS AFIN D'INTÉGRER LES ZONES H-103, H-104, H-105 et P-106**

**Assemblée publique de consultation**

**CONVOCATION DE TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

1. Lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 21 février 2024, le conseil municipal a adopté le projet de règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 581-12 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 581 ET SES AMENDEMENTS AFIN D'INTÉGRER LES ZONES H-103, H-104, H-105 et P-106**

Le présent règlement a pour objet d'harmoniser le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 581 et ses amendements avec les nouvelles zones créées au règlement de zonage numéro 577 soient les zones H-103, H-104, H-105 et P-106, zones créées à même les zones H-77 et H-85 déjà assujetties à la production d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale par ce dit règlement sur les PIIA.

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 20 mars 2024 à compter de 18 h 30, à l'hôtel de ville sis au 66 rue Notre-Dame à L'Épiphanie. Au cours de cette assemblée, un membre du conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Ce projet de règlement peut être consulté au bureau de la greffière, à l'hôtel de ville sis au 66, rue Notre-Dame à L'Épiphanie, les jours ouvrables, aux heures d'ouverture des bureaux et peut également être transmis par courriel en demandant au [frobitaille@lepiphanie.ca](mailto:frobitaille@lepiphanie.ca) ou au 450-588-5515.

Donné à L'Épiphanie (Québec), ce 22 février 2024.

La directrice générale et greffière adjointe



GUYLAINE COMTOIS